



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le lundi 6 juillet 2020 à 19 h,
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020
et 2020-049 daté du 4 juillet 2020**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA20 13 0115

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista
appuyé par Lili-Anne Tremblay
et résolu :

Qu'à 19 h 2, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA20 13 0116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mario Battista
appuyé par Dominic Perri
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA20 13 0117

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 3 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond aux questions soumises par un citoyen qui a transmis ses questions par courriel. À 19 h 5, la période de questions est terminée.

CA20 13 0118

APPROUVER LES MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD ET AUX RÈGLES D'ENCADREMENT DU SOUTIEN OFFERT AUX ORGANISMES RECONNUS.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Saint-Léonard et aux règles d'encadrement du soutien offert aux organismes reconnus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1198676001

CA20 13 0119

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE, PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES PUBLICS POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, 2020 - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 20-18112 - URBEX CONSTRUCTION INC. – 542 385,36 \$.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à URBEX CONSTRUCTION INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture, plantation et entretien d'arbres publics pour l'arrondissement de Saint-Léonard, 2020, appel d'offres numéro 20-18112, au montant maximal de 542 385,36 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208192002

CA20 13 0120

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA20 13 0056 CONCERNANT LA CRÉATION DU FONDS D'URGENCE COVID-19 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD POUR OFFRIR UN SOUTIEN FINANCIER ACCÉLÉRÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0056 en date du 6 avril 2020 créant le Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard d'un montant maximal de 50 000 \$, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires de l'arrondissement et déléguant au directeur d'arrondissement l'approbation de toute demande d'aide financière et de versement y afférent ainsi que l'autorisation de toute dépense relative à ce fonds;

ATTENDU QU'une telle délégation de pouvoirs ne peut se faire que par règlement.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De modifier la résolution numéro CA20 13 0056 (sommaire décisionnel numéro 1203451007) en supprimant le paragraphe suivant :

« De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation de toute demande d'aide financière et de versement y afférent ainsi que l'autorisation de toute dépense relative au Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1203451007

CA20 13 0121

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ADDENDA - MODIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE TOTALISANT 109 383 \$ AUX ORGANISMES, POUR CERTAINS PROJETS MODIFIÉS EN RAISON DE LA COVID-19, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT POUR L'ANNÉE 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA20 13 0037 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 mars 2020 approuvant les projets de conventions et accordant une aide financière totalisant 109 383 \$ aux organismes désignés pour les projets indiqués et selon les sommes allouées en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19 affecte la réalisation de projets de certains organismes prévu à la convention initiale approuvée par le conseil et peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission des organismes en raison de la pandémie afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée des organismes;



ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite modifier l'aide financière allouée à certains projets et approuver de nouveaux projets de remplacement.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver les projets de convention addenda pour les organismes Concertation en petite enfance de St-Léonard, Gestion multisports St-Léonard, Maison de jeunes de Saint-Léonard et Naos jeunesse : la créativité en action!

De réduire à 12 491 \$ le montant de l'aide financière allouée au projet « Soutien aux devoirs et animation aux pavillons de parcs pour les 10-14 ans - Volet Maison de jeunes de Saint-Léonard » de la Maison de jeunes de Saint-Léonard et d'attribuer la somme restante (7 241 \$) au projet « Skatepark-été » de cet organisme.

D'approuver le remplacement du projet « La fête jeunesse estivale pour célébrer la diversité » de la Maison de jeunes de Saint-Léonard (6 000 \$) par le projet « Skatepark-été » de cet organisme.

D'approuver le remplacement du projet « Joujouthèque mobile » de Concertation en petite enfance de St-Léonard (15 277 \$) par le projet « Trousse pédagogique et sacs d'école pour la maternelle ».

D'approuver la nouvelle répartition de l'aide financière comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE 2020
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Soutien aux devoirs et animation aux pavillons de parcs pour les 10-14 ans - Volet Maison de jeunes de Saint-Léonard	12 491 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD	Skatepark-été (remplacement du projet « La fête jeunesse estivale pour célébrer la diversité »)	13 241 \$
CONCERTATION EN PETITE ENFANCE DE ST-LÉONARD	Trousse pédagogique et sacs d'école pour la maternelle (remplacement du projet « Joujouthèque mobile »)	15 277 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1193581005

CA20 13 0122

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE NON RÉCURRENTÉ MAXIMALE DE 112 000 \$, À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD AFIN DE RÉALISER UNE OFFRE DE SERVICE DE CAMPS DE JOUR SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière spéciale non récurrente maximale de 112 000 \$, à Gestion Multisports St-Léonard afin de réaliser une offre de service de camps de jour sur le territoire de l'arrondissement dans le contexte de la COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1203451008

CA20 13 0123

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 60 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN -TALON À SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2020.

ATTENDU QUE le versement d'une aide financière s'inscrit dans l'objectif de soutien à la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard;

ATTENDU la nécessité d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par un protocole d'entente liant les parties.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Société de développement commercial de la rue Jean -Talon à Saint-Léonard pour l'année 2020.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1203304001

CA20 13 0124

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 7 000 \$ À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AYANT UNE LIMITATION FONCTIONNELLE DANS SES CAMPS DE JOUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALÎM) 2020-2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à Gestion Multisports St-Léonard pour soutenir l'accompagnement de jeunes ayant une limitation fonctionnelle dans ses camps de jour, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2020-2021.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1203451006

CA20 13 0125

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 5 000 \$ À NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES AUX FAMILLES LÉONARDOISES.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière maximale de 5 000 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le projet de mise en place d'un programme de subvention de couches lavables aux familles léonardoises.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1207281004

CA20 13 0126

RATIFIER L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET EN ACCORDER UNE, TOTALISANT 64 784 \$, AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU FONDS D'URGENCE COVID-19 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De ratifier l'octroi d'une aide financière de 43 186 \$ et d'en accorder une de 21 598 \$, totalisant 64 784 \$, aux organismes communautaires dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 de l'arrondissement de Saint-Léonard. Cette somme est répartie comme suit :

Ratification :

ORGANISMES	PROJETS	SUBVENTION
Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	Aide à l'épicerie et aide alimentaire	800 \$
Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis	Aide alimentaire et livraison à domicile	2 350 \$
Mouvement Fraternité Multi-ethnique inc.	Soutien en dépannage alimentaire	3 235 \$
Association Haïtiano-Canado-Québécoise d'aide aux démunis	Aide alimentaire et livraison à domicile	3 276 \$

Centre Tawhid de bienfaisance	Achat de repas	3 575 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Aide contre l'isolement de la clientèle aînée - achat de matériel d'animation	3 900 \$
Centre des aînés du Réseau d'entraide de Saint-Léonard	Aide à l'épicerie et aide alimentaire, distribution de repas congelés et prêt du minibus pour dépannage alimentaire	5 000 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Achat de produit de première nécessité et des vêtements	5 000 \$
Association Alerte Providence	Aide à l'épicerie et aide alimentaire	6 050 \$
Collectif Jeunesse de Saint-Léonard	Bons d'achat pour des biens essentiels	10 000 \$
	TOTAL :	43 186 \$

Octoi :

ORGANISMES	PROJETS	SUBVENTION
Nature-Action Québec inc.	Distribution de plantes pour les aînés	1 433 \$
Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal	Aide à l'épicerie et aide alimentaire	1 790 \$
Association Alerte Providence	Aide à l'épicerie et aide alimentaire	8 375 \$
Mains utiles	Confection de masques de protection	10 000 \$
	TOTAL :	21 598 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1203126005

CA20 13 0127

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1205057012



CA20 13 0128

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 31 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1208680002

CA20 13 0129

DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 EN DATE DU 31 MAI 2020 ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MAI 2020 COMPARÉ AVEC CELUI DU 31 MAI 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 en date du 31 mai 2020 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 mai 2020 comparé avec celui du 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1205057011

CA20 13 0130

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-356 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR TEMPORAIRE DANS LA ZONE COMMERCE C10-06.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 1886-356 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les dispositions applicables à l'étalage extérieur temporaire dans la zone Commerce C10-06, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.01 1204871014

CA20 13 0131

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-356 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR TEMPORAIRE DANS LA ZONE COMMERCE C10-06.

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-033 daté du 7 mai 2020 permet le remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1886-356 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886 afin de modifier les dispositions applicables à l'étalage extérieur temporaire dans la zone Commerce C10-06.

De remplacer l'assemblée publique de consultation prescrite par l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour ce premier projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1204871014

CA20 13 0132

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2247-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (2247) AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER DES TARIFS EN MATIÈRE CULTURELLE.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2247-1 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (2247) afin de modifier et d'ajouter des tarifs en matière culturelle, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.02 1203022007

CA20 13 0133

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2255 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dominic Perri de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 2255 intitulé : Règlement sur les modalités de publication des avis publics, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1203022010



CA20 13 0134

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2256
INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DANS LE CADRE DU
FONDS D'URGENCE COVID-19 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Battista de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, du règlement numéro numéro 2256 intitulé : Règlement sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds d'urgence COVID -19 de l'arrondissement de Saint-Léonard, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.04 1203022011

CA20 13 0135

**MODIFICATION DE L'ASPECT FINANCIER DU DOSSIER DÉCISIONNEL - ORDONNANCE
2247, O-4 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU
TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX ET TERRAINS MUNICIPAUX ET
SCOLAIRES À GESTION MULTISPORTS ST-LÉONARD DANS LE CADRE DES CAMPS DE
JOUR DURANT L'ANNÉE 2020.**

ATTENDU QUE l'ordonnance numéro 2247, O-4 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2020 a été adoptée le 3 février 2020, par la résolution numéro CA20 13 0020;

ATTENDU QUE l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID -19 affecte la réalisation des camps de jour concernant le ratio des groupes;

ATTENDU QUE Gestion Multisports St-Léonard a besoin de plus de locaux scolaires afin de répondre aux normes de la santé publique;

ATTENDU QUE la modification de l'aspect financier du dossier décisionnel est requise afin d'ajouter ces locaux dans le montant total de la location, durant l'année 2020, ainsi que dans la description de l'utilisation prévue et des tarifs afférents.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De modifier l'aspect financier du dossier décisionnel de l'ordonnance numéro 2247, O-4 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux et terrains municipaux et scolaires à Gestion Multisports St-Léonard dans le cadre des camps de jour durant l'année 2020, conformément aux informations financières inscrites au sommaire addenda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1195021016

CA20 13 0136

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-18 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MOIS DE JUILLET 2020.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2020, en pièce jointe au présent sommaire décisionnel 1205180003 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-17 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2020.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et la consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire des rues dans le cadre des processions ou des spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1205180003

CA20 13 0137

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 1883-479 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6495-6499, RUE DE LOTBINIÈRE - LOT NUMÉRO 1 125 377 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020;

ATTENDU l'autorisation, par la résolution numéro CA20 13 0108 datée du 1er juin 2020, du remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 1883-479 au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 6495-6499, rue de Lotbinière, lot numéro 1 125 377 du cadastre du Québec, dans la zone H01-15.



La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre, exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-15, soit réduite à 1,90 mètre pour le mur sud-est du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1204871003

CA20 13 0138

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 1883-480 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 7280, BOULEVARD LACORDAIRE - LOT NUMÉRO 1 124 490 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020;

ATTENDU l'autorisation, par la résolution numéro CA20 13 0109 datée du 1er juin 2020, du remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'accorder la demande de dérogations mineures numéro 1883-480 au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel multifamilial jumelé situé au 7280, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 124 490 du cadastre du Québec, dans la zone H03-05.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-05, soit réduite à 5,82 mètres pour la partie à trois (3) étages du bâtiment existant;
- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H03-05, soit réduite à 3,28 mètres pour la partie à un (1) étage du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1204871004

CA20 13 0139

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 1883-481 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 - 6375, RUE LARRIEU - LOT NUMÉRO 1 125 739 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020;

ATTENDU l'autorisation, par la résolution numéro CA20 13 0110 datée du 1er juin 2020, du remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement, relativement à cette demande;

ATTENDU QU'aucune question, ni aucun commentaire n'ont été reçus par l'arrondissement durant la période de cette consultation.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder la demande de dérogation mineure numéro 1883-481 au Règlement de zonage numéro 1886 pour le bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 6375, rue Larrieu, lot numéro 1 125 739 du cadastre du Québec, dans la zone H01-01.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H01-01, soit réduite à 5,75 mètres pour le bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1204871005

CA20 13 0140

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2020-06 - AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL ISOLÉ SITUÉ AU 9040, RUE CLAUDEL - LOT NUMÉRO 1 002 998 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 juin 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-06 visant l'agrandissement et la modification de la façade du bâtiment résidentiel isolé situé au 9040, rue Claudel, lot numéro 1 002 998 du cadastre du Québec, dans la zone H09-10, dans sa version révisée en date du 27 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1204871010



CA20 13 0141

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) NUMÉRO 2020 - 07 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8540, RUE DES PRÉVOYANTS - LOT NUMÉRO 1 333 659 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 3 juin 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-07 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel isolé situé au 8540, rue des Prévoyants, lot numéro 1 333 659 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1204871012

CA20 13 0142

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2020-01/C03-02 ET C03-03 - 5829-5833, RUE BÉLANGER ET 5875, RUE BÉLANGER - LOTS NUMÉROS 1 125 047 ET 1 125 048 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 février 2020;

ATTENDU l'autorisation, par la résolution numéro CA20 13 0107 datée du 1er juin 2020, du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement, relativement à ce premier projet de résolution;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution a été modifié par rapport au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 2 mars 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 17 juin au 2 juillet 2020 inclusivement et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution approuvant le projet particulier PPCMOI 2020-01/C03-02 et C03-03, visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial isolé en remplacement des bâtiments existants situés aux 5829-5833 et 5875, rue Bélanger, lots numéros 1 125 047 et 1 125 048, dans les zones C03-02 et C03-03.

Les termes de la résolution sont les suivants :

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique sur les lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec, tels qu'identifiés au plan de localisation de l'annexe A.

CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, la construction d'un bâtiment commercial isolé sur les lots numéros 1 125 047 et 1 125 048 du cadastre du Québec. Ce bâtiment pourra comporter un usage « pharmacie » au rez-de-chaussée ainsi qu'un « bureau de dentiste » au 2^e étage, lequel ne devra pas excéder une superficie de plancher brute de 2 000 pi² (186 m²).

À cette fin, il est notamment permis de déroger :

- aux usages autorisés de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la hauteur maximale en étages prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la marge avant prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- à la marge latérale prescrite de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- au rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximal prescrit de la grille des usages et normes de la zone C03-03;
- aux articles 5.3.5 c) et 6.2.3.5 a) du Règlement de zonage numéro 1886, quant à l'aménagement d'une allée de circulation d'un espace de stationnement;
- à l'article 6.2.7.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, quant à la hauteur maximale d'une clôture.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le nombre, les variétés et les dimensions des arbres et des arbustes qui seront plantés ou maintenus sur le terrain visé par la demande de permis. Un arbre doit avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq centimètres (5 cm) à une hauteur de un mètre cinquante (1,50 m).
4. L'implantation du bâtiment, le nombre de cases de stationnement et l'aménagement du terrain devraient correspondre au plan de l'annexe B (Implantation).
5. Une clôture opaque d'une hauteur de deux mètres quarante-quatre (2,44 m) devra être implantée à toute limite de terrain adjacente à un usage résidentiel. Cette clôture devra être implantée avant l'obtention des certificats d'autorisation d'usage prévus dans le bâtiment.
6. une borne de recharge dédiée aux véhicules électriques devra être implantée à l'intérieur de l'espace de stationnement.
7. Une demande de permis de construction doit être assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) en vertu de l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1886. Cette demande sera également assujettie au critère de P.I.I.A. suivant :
 - Le couvert végétal doit être maximisé.
8. Le local du 2^e étage est limité à une superficie de plancher de 2 000 pi² (186 m²).



9. Le bâtiment peut être occupé par un usage autorisé à la zone C03-02, sauf par une clinique médicale.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

10. Une demande de permis de construction complète, relativement aux travaux visés par le projet particulier, doit être déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
11. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
12. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
13. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A
Document intitulé « Plan de localisation »

Annexe B
Document intitulé « Implantation », préparé par PPU inc., urbanistes-conseils, daté du 22 mars 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1205909001

CA20 13 0143

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 3 JUIN 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1203385007

CA20 13 0144

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL ET MAI 2020.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours des mois de mars, avril et mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1203304003

CA20 13 0145

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ : ACCOMPAGNEMENT D'UNE DÉMARCHE DE RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du document intitulé : Accompagnement d'une démarche de réalisation d'un Plan d'action en développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1203304002

CA20 13 0146

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION CONJOINT 2020 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD ET L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du Plan d'action conjoint 2020 de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard et de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1203304004



CA20 13 0147

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 19 h 23, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2020.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement